



Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

L'inf'eau du bassin de la Vouge

Août 2016 – N°37

Courriel : bassinvouge@orange.com

Site Internet : www.bassinvouge.com



Commission Locale de l'Eau
de la Vouge

Le Bilan du contrat de bassin Vouge

A l'occasion de la réunion du comité de rivières du bassin de la Vouge qui s'est tenue le 12 juillet à Brazey en Plaine, sous la Présidence de Madame Florence ZITO, le bilan des cinq années du contrat de bassin Vouge (2009-2014) a été présenté.



Une assemblée attentive

Il a été rappelé à l'assemblée que le contrat de bassin est la déclinaison opérationnelle du SAGE de la Vouge. Ce document, adopté en juillet 2009 (cf. inf'eau n°21), prévoyait la mise en œuvre de 73 actions réparties en 7 volets (cours d'eau, nappes, assainissement, agronomie, aménagement, observatoire, animation).

Il s'avère que près de 90% des actions (67 sur 73) ont été réalisées ou engagées. Le montant de la dépense globale s'est élevé à plus de 5 millions d'€uros. Les cofinancements se sont montés à 51 % ; c'est l'agence de l'eau RM&C qui a été le principal contributeur à plus de 42%.

Il est à noter que les actions liées à l'assainissement ont pris du retard et sont pour la plupart au stade d'étude. Les membres du comité de rivières souhaitent que les actions dans ce domaine soient mises en œuvre dans les meilleurs délais, même s'ils sont conscients

qu'en l'espèce la contrainte budgétaire est la principale cause de ces retards.

La Présidente s'est félicitée que les projets concernant les travaux en cours d'eau ou ceux liés à la protection des puits d'Alimentation en Eau Potable ont presque tous été mis en œuvre.

Même si les effets sur l'ensemble des paramètres de la qualité des eaux n'est pas uniforme, il a été constaté, au cours de ces cinq années, une amélioration sensible de la qualité des rivières et des nappes du bassin de la Vouge.

Après avoir pris connaissance de l'évaluation du contrat, des recommandations et des perspectives pour les années à venir, et suite à un large débat, le comité de rivières a décidé d'approuver le bilan du contrat et de relancer une deuxième contractualisation sur le territoire du bassin de la Vouge. Toutefois dans le cadre de la réforme institutionnelle en cours et à venir, liée à la refonte des intercommunalités et à la création de la GEMAPI (cf. inf'eau n°35), les membres de l'assemblée ont souhaité la mise en place d'une réflexion visant à la création d'un EPAGE¹ sur les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche.

Si cette hypothèse était retenue, elle présenterait le double avantage de mutualiser les moyens techniques et financiers existants sur ces trois territoires (ainsi que sur la nappe de Dijon Sud) et de répondre aux demandes, exigences et contraintes qu'il faudra gérer dans les prochaines années (accentuation des étiages et augmentation des pics de crues, gestion locale de l'entretien des cours d'eau, entretien des espaces publics, baisse des cofinancements, ...).

Le bilan du contrat et les délibérations sont téléchargeables à l'adresse suivante : http://www.bassinvouge.com/contrat_bassin.html

¹ Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le contrat pour la protection de la nappe de Dijon Sud 2016 - 2021 signé !

Après plusieurs années de discussions, d'échanges et de concertation entre les divers partenaires, le contrat pour la protection de la nappe de Dijon Sud a été signé le 19 mai 2016 aux abords de la Cent Fonts, sur la commune de Féney au lieu-dit « le Pont Neuf ».



Les signataires du contrat

M. FAVERJON, Président de l'Inter CLE Vouge / Ouche, a rappelé l'importance de protéger cette ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable de la région dijonnaise. Il a chaleureusement remercié les 20 partenaires qui mettront en œuvre les 40 actions inscrites au contrat. Plus de 7 millions d'€uros, subventionnés à 41% par l'agence de l'eau RM&C, seront engagés, durant les 6 prochaines années. Ce programme marque une véritable volonté de protéger une ressource vitale qui alimente plus de 45 000 habitants. Il s'agit désormais d'améliorer la qualité de la nappe afin d'abandonner l'habitude prise depuis plusieurs dizaines d'années consistant à gérer curativement les ressources d'eau potable.

La présence de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Côte d'Or, de M. le Directeur de l'Agence de l'Eau, des élus des communautés de communes de Gevrey Chambertin et du Sud Dijonnais, de la communauté urbaine du Grand Dijon, des syndicats de l'Ouche et de la Vouge [entre autres] montre que ce projet est partagé et sera effectivement mis en œuvre dans les prochaines années.

Un film produit à l'occasion est visionnable sur <http://www.bassinvouge.com/index>. Une plaquette et quatre panneaux de présentation du contrat de la nappe de Dijon sont disponibles selon demande.

La restauration de la continuité écologique de la Cent Fonts

A l'instar de ce que le SBV a réalisé sur le Moulin des Etangs en 2014 (cf. inf'eau n°35), le SBV a diligenté une étude sur la restauration de la continuité écologique du Moulin aux Moines (ou Bresson) situé sur la commune de Saulon la Chapelle. Les conclusions seront présentées très prochainement au comité de pilotage. Toutefois sachez qu'afin d'aboutir à l'objectif final, il sera indispensable non seulement d'intervenir au droit des vannes mais également en aval du moulin, du fait de la présence d'un massif tufeux.



Les « ouvrages » à restaurer

A la rentrée 2016, le SBV va engager, là encore en concertation avec le propriétaire, une opération similaire sur le Moulin Bruet, situé à Saulon la Rue. Cette démarche s'accompagnera d'une analyse de la morphologie de la Cent Fonts et de son amélioration. Ce deuxième point est une action prévue au contrat pour la protection de la nappe de Dijon Sud.

A NOTER

Le SBV, a déposé auprès des services de la DDT de Côte d'Or le projet de PPRE 2016 - 2020. Celui-ci a été instruit et l'arrêté préfectoral du 8 août 2016 valide les travaux pour les cinq prochaines années. Le document est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bassinvouge.com/ppre.html>.

Mlle MOMBERTRAND a rejoint l'équipe du SBV depuis le 1^{er} juillet 2016. C'est elle qui est désormais chargée de l'animation de l'Inter CLE. Une question concernant l'hydrogéologie, n'hésitez pas à la contacter.

Le SBV et la CLE ont une pensée pour les personnes ayant subi des inondations au cours de ces derniers mois. Celle-ci va, parmi d'autres, à nos amis du secteur de la Roche en Brenil qui ont été confrontés à une pluie diluvienne (120 mm en 1 heure 30 environ), le 29 mai dernier. Les dégâts ont été importants mais il n'y a eu, fort heureusement, aucune victime à dénombrer.